



SNUipp

FSU 23

Déclaration liminaire du SNUipp-FSU 23 au CTSD du 28.03.19

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

La mise en conformité du barème départemental avec le barème national des permutations imposée par le ministère et la mise en place de la nouvelle application pour l'affectation des personnels auraient pu modifier profondément les opérations de mouvement. Parce que le barème départemental construit depuis de nombreuses années apportait satisfaction, nous avons travaillé en bonne intelligence dans l'intérêt des personnels pour minorer ces changements.

Cette commande nationale de rénovation du mouvement a nécessité la réunion d'un groupe de travail et d'un CTSD - transformé en groupe de travail - au cours desquels le SNUipp-FSU23, fort de son expertise, a participé activement aux travaux et a fait des propositions malgré le peu d'informations données et connues par vos services.

Lors de ce dernier CTSD, nous avons collectivement fait le constat que la circulaire proposée risquait de compromettre le bon déroulement du mouvement. Nous avons collectivement convenu que, plutôt que d'établir un nouveau règlement, il était préférable d'amender l'ancien règlement, fruit du travail paritaire effectué conjointement par les services départementaux de l'administration et par les organisations syndicales depuis plus de 10 ans. Nous avons donc en ce sens produit près de 4 heures de travail en séance pour tomber sur un accord. Le document, n'étant pas finalisé, il ne pouvait être soumis à l'approbation des organisations syndicales. La FSU, comme FO et l'UNSA, ont accepté les délais de convocation très réduits de ce nouveau CTSD qui ne devait être qu'une séance de validation des travaux effectués.

Alors que nous avons eu plusieurs heures de débat sur les amendements à apporter, nous regrettons à la découverte des documents envoyés, votre choix de proposer en document de travail la circulaire initiale amendée. Ce choix, que nous ne comprenons pas, a dû entraîner une charge considérable de travail supplémentaire à vos services. Ce choix va nous contraindre aujourd'hui à un nouveau travail fastidieux d'amendement de ce document qui en l'état ne permettra pas de mettre en œuvre le mouvement sauf à s'exposer à de nombreux recours.

Monsieur l'Inspecteur d'Académie, le SNUipp-FSU regrette que nous ne puissions pas faire confiance à l'administration pour la construction d'un travail paritaire dans l'intérêt des personnels et que vos engagements pris ne soient pas tenus.